

**Comptes-rendus de la journée « Captages Grenelle en Pays-de-la-Loire »  
07 juin 2012 - Château-Gontier**

**Introduction de Louis Michel (Chambre Régionale d'Agriculture – Pôle Bio) cf fichier dédié**

**Introduction sur les enjeux de la qualité de l'eau par Xavier Hindermeier, Chef du Service Ressources Naturelles et Paysages, DREAL Pays de la Loire**

## **1. Développer l'agriculture biologique au profit de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires de la région**

### **1.1. Répartition des principales filières en agriculture biologique en Pays de la Loire (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique)**

*Christine Goscianski (Chambre régionale d'Agriculture – Pôle économie)*

Le territoire ligérien présente une grande diversité de production dans des zones définies :

- grandes cultures : parties Est des Pays-de-la-Loire
- végétal spécialisé : Maine-et-Loire et Loire-Atlantique : un climat et un tissu économique favorable au
- vignobles Bords de Loire et coteaux :
- vaches allaitantes et productions avicoles Est vendéen – Sud et Nord Maine-et-Loire - Mayenne
- vaches laitières : Nord et Ouest Mayenne – Loire-Atlantique – Bocage vendéen et Mauges
- porc : axe Nord-Sud, (beaucoup en Mayenne)

L'agriculture biologique est très présente en Pays-de-la-Loire (4.4% SAU – 39% des exploitations bovins lait ou viande), avec souvent une activité de vente directe. Les départements du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique dénotent un fort développement de l'agriculture biologique, avec un dynamisme très forts dans les régions de Redon, du Choletais, des Mauges, du Saumurois,...

Il n'existe pas aujourd'hui de lien spécifique entre le développement de l'agriculture biologique et la proximité d'un point de captage. Les facteurs de développement des conversions sont avant tout la présence d'un marché, l'accès à des compétences techniques et enfin la présence d'un réseau social axé sur le bio entretenant et favorisant la motivation des agriculteurs.

Les dynamiques de développement de l'agriculture biologique en 2011 :

- vigne : +9% (lien étroit avec les zones AOC)
- légumes : +2% (beaucoup d'AMAP, développement atomisée sans liens avec des bassins historiques, l'impact sur la qualité de l'eau reste faible du fait de surfaces engagées insuffisantes)
- fruits : +6% (conversion de structure en conventionnel avec le souci de l'équilibre offre/demande)
- viande bovine : +6% (niveau de revenu supérieur au revenu en conventionnel))
- bovins lait : +4% (phase de stagnation après une forte croissance – importance des gros opérateurs de collecte et de transformation)
- volailles : phase de quasi stagnation – développement très liée aux opérateurs économiques
- grandes cultures : principalement produite sur des exploitations de polyculture-élevage - surface en progression – potentiel de développement dans l'Est des Pays-de-la Loire

## **1.2. Exemple de développement de l'agriculture biologique sur un captage : « Les Hauts Prés »**

*Régis Petit (DG adjoint de la communauté d'agglomération Seine-Eure)*

La communauté d'agglomération Seine-Eure, située au sud de Rouen, intervient sur l'ensemble des circuits hydraulique dans une démarche préventive du maintien de la qualité de l'eau. L'opportunité d'une acquisition foncière, avec l'aide de l'agence de l'eau et du conseil général, et de bâtiments industriels a permis d'initier un projet volontariste de développement d'un bassin de production en agriculture biologique, mode de production peu présent sur ce territoire. La démarche se veut co-construite dans la durée (pas d'obligation de conversion) pour un projet global de 80ha de céréales bio et de 30 ha de maraîchage bio. Des échanges de terres entre agriculteurs motivés dans l'aire et ceux situés en dehors du PPR<sup>1</sup> a permis un regroupement de la production. L'ancienne usine est quant à elle réhabilitée en bâtiment de stockage et de transformation, et permet également d'héberger services techniques et locaux dédiés à la formation. Un travail de développement des débouchés est réalisé vers les cantines scolaires, accompagné d'une démarche d'éducation à l'alimentation et à l'environnement. La démarche a été globale depuis la production agricole, en créant du lien social, la protection de la ressource jusqu'à la consommation locale des produits, .

## **2. Enjeu de développement d'une filière sur un territoire**

### **2.1. Les conditions de réussite pour développer une filière lait biologique en Pays de la Loire à différentes échelles – Exemples concrets**

*Jean-Luc Denis (Administrateur Biolait)*

Un des objectifs de Biolait est de structurer une filière nationale de lait bio concernant les productions bovine, ovine ou caprine.

Le lait bio en France représentait moins de 250 millions de litres en 2005, contre 474 prévus en 2013. Le lait conditionné et les produits frais ont connus un ralentissement de croissance en 2012, le fromage étant quant à lui en croissance très forte. En 2012, le taux de valorisation du lait bio dans la filière bio était de 70% (ie 30% de déclassement vers les produits laitiers conventionnels).

*Charles Laurent (Président Lait Bio du Maine)*

L'initiative de « Lait Bio du Maine » est née de quelques agriculteurs en difficulté de collecte décidant de créer un GIE. La conjonction de la crise alimentaire (vache folle) et d'un contexte de financement de la conversion bio a fortement favorisé l'évolution de la structure. Ce développement a conduit à l'époque à un trop grand nombre de conversions compte tenu de la demande du marché. Aujourd'hui, le développement stratégique passe par une affirmation d'identité (indépendance par rapport à Biolait et passage du statut de GIE à un statut coopératif), et par une meilleure valorisation des produits (création d'un fromage).

### **2.2. Table ronde : Développement de filières en agriculture biologique : l'approche territoriale et les pistes de réussite**

*Jean-Luc Denis (Administrateur Biolait)*

*Caroline Volant (Unebio)*

*Charles Laurent (Président Lait Bio du Maine)*

*Pierre-Luc Pavageau (Interbio)*

*Elisabeth Mercier (Directrice Agence Bio)*

Le bio a connu un très fort développement ces dernières années (quasi doublement sur 4 ans) : 35271 opérateurs, 1 million d'ha engagés, 811 fermes de plus en 2011. Les deux premières

---

<sup>1</sup> Périmètre de protection rapproché

régions françaises sont les Midi-Pyrénées (120000ha) et les Pays-de-la-Loire (100000ha), avec la Loire-Atlantique comme premier département français !

L'engagement croissant des acteurs est flagrant : il faut prévenir (la pollution de l'eau), co-construire (avec les acteurs du territoire), essaimer !

Le marché a encore du potentiel. Il faut chercher à valoriser la complémentarité des territoires et travailler sur l'unité et l'ouverture afin de se donner le maximum de chances pour l'avenir.

Le consommateur est de plus en plus demandeur de produits identifiés et locaux. Il est nécessaire de prendre en compte la diversité des attentes des consommateurs mais aussi de travailler sur un meilleur étiquetage tout en y éduquant le consommateur.

L'agriculture biologique, par la baisse des intrants qu'elle propose, est intéressante pour la reconquête de la qualité de l'eau, mais il ne faut pas la limiter aux seules zones de captage (ce qui pourrait être perçu comme trop directif et autoritaire). Ce type d'agriculture permet également de minimiser les impacts sur les écosystèmes et sur les ressources au sens large : en ce sens, c'est un moyen de produire avec davantage de valeur ajoutée en terme économique mais aussi en terme de services (dont la qualité de l'eau, mais pas seulement).

La conversion vers l'agriculture biologique ne s'impose pas, l'agriculteur doit être convaincu et moteur de sa conversion. De plus, cela exige une démarche progressive d'appropriation, conjointement à un besoin de formation des différents acteurs impliqués. A noter que l'AEI (Agriculture écologiquement intensive) peut être un maillon de cette démarche vers l'agriculture biologique. Un changement de regard sur la production est important : ne plus se focaliser uniquement sur le niveau de production mais davantage prendre en compte les critères de qualité. Enfin, il faut être conscient qu'il est plus coûteux de dépolluer que d'éviter les pollutions.

Au final, un consensus émerge autour i) de la nécessiter d'agir, ii) de convaincre sans imposer, iii) de sensibiliser, informer, susciter l'adhésion en respect avec chaque territoire et ses potentiels et pistes de développement (« chaque territoire a sa solution »).

### **2.3. Exemple de la maîtrise d'ouvrage publique sur le bassin versant de l'Oudon pour la mise en œuvre du programme de lutte contre les pollutions diffuses**

*Daniel Beylich (Président de la Commission Locale de l'eau du bassin versant de l'Oudon)*  
cf présentation

## **3. Comment évaluer un programme d'action ?**

### **3.1. Des exemples de programmes d'actions en Deux-Sèvres : après cinq années de Contrats Territoriaux, quelle évaluations ?**

*Delphine Lopes (Syndicat des eaux du SERTAD)*  
*Claire Vrignaud (Conseil Général des Deux-Sèvres – CEADS)*

Le travail présenté concerne deux bassins versants en eaux superficielles : le bassin du Cébron et le bassin Sèvre Nantaise amont.

La démarche retenue a été un diagnostic individuel des exploitations agricoles concernées, pour des actions selon les thématiques azote et phosphore. Les exemples d'actions sont les suivants : l'adaptation des objectifs de rendement, une réserve foncière sur les zones les plus à risques, la réduction des abreuvements directs sur cours d'eau pour diminuer l'érosion sur berges, une meilleure gestion des risques de pollutions accidentelles et ponctuelles par pesticides, une reconquête d'une zone humide par des échanges de parcelles, une réhabilitation de STEP, une

formation des agents communaux aux pesticides pour améliorer les impacts lors de la gestion des voies communales, l'identification et la localisation des gouffres, ...

En terme de bilan, il n'est pas observé de réelles améliorations concernant la pollution des eaux par les nitrates ou par les COT (carbone organique total). Par contre, concernant les pesticides, les objectifs sont atteints avec très peu de taux de détection supérieurs à 0.1µg/l (norme eau potable).

*Marie-Claude Bibard (Chambre Départementale d'Agriculture des Deux-Sèvres)*

Les actions de reconquête de la qualité de l'eau potable menées par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et ses partenaires locaux ont concernées 9 bassins versants, avec une forte implication d'une équipe de proximité et pluridisciplinaire.

L'évaluation s'est basée sur divers indicateurs (notamment 9 indicateurs de pression des pratiques, 6 indicateurs de l'état de la qualité de l'eau, 19 indicateurs en liens avec la contractualisation). Une convention pour les échanges de données géoréférencées a été mise en place entre les partenaires pour être mis en ligne (de manière anonyme) sur le site de l'observatoire régional de l'environnement.

*Échanges avec le public*

Proposition de M. Mawois, ESA : il est nécessaire d'aller au-delà des recommandations et des contractualisations sur les pratiques à l'échelle des parcelles ou de l'exploitation agricole : il est important de dépasser le territoire de l'exploitation agricole avec un raisonnement collectif des assolements par exemple. Cependant, cette démarche est difficile à mettre en œuvre.

### **3.2. Conclusion**

*Sophie Lechat (Agence de l'eau Loire-Bretagne)*

Cette journée témoigne de la possibilité d'aborder des questions autour de la qualité de l'eau en lien avec l'agriculture biologique (« osons la bio, « on a osé ») sans exposés sur la réglementation. Le temps manque pour échanger comme pour agir, mais c'est l'investissement, la créativité et la responsabilité de tous qui sont cruciaux. Il faut être conscient que c'est une obligation de résultats qui est attendue (bon état des masses d'eau d'ici à 3 ans), d'où le besoin d'indicateurs cohérents et mûrement réfléchis en amont.

Un guide méthodologique pour l'évaluation des programmes d'action dans les contrats de territoire sera disponible en septembre 2012 qui précisera notamment les indicateurs les plus pertinents à choisir dès le début de la démarche.

Le 10<sup>ème</sup> programme d'action poursuivra les actions menées pour la lutte contre les pollutions diffuses (contrat de territoire, MAE, PVE, étude d'opportunité AB, ...) avec une nouveauté : des aides orientées vers la structuration de filières économiques vers le développement durable.

C'est l'ensemble des acteurs qu'il faut réunir, mobiliser à l'échelle des territoires, autour des services de l'Etat : acteurs du monde agricole, acteurs économiques des filières, syndicats locaux maîtres d'ouvrages des actions.